



MUNICIPALITÉ DU VILLAGE D'AYER'S CLIFF

958, rue Main
Ayer's Cliff QC J0B 1C0
Tél. : (819) 838-5006
Fax : (819) 838-4411

AVIS PUBLIC

Veillez prendre avis que, lors d'une séance du conseil tenue le 4 avril 2011, la Municipalité du Village d'Ayer's Cliff a adopté le règlement 2011-01 intitulé « *Règlement 2011-01 modifiant le règlement de zonage no. 2009-04* ».

L'objet de ce règlement est de :

- Conserver l'article 30 sur le triangle de visibilité mais remplacer son contenu par une référence au règlement des nuisances qui traite déjà de ce sujet;
- Établir de nouvelles hauteurs permises pour les haies;
- Établir une hauteur maximale du plancher de tout bâtiment accessoire du sol.

Ces dispositions s'appliquent à **l'ensemble du territoire**;

Ce règlement n'a pas fait l'objet d'un processus d'approbation des personnes habiles à voter puisque aucune demande en ce sens n'a été reçue dans les délais requis.

Ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté de Memphrémagog, le 7 avril 2011. Un certificat de conformité à l'égard de ce règlement a été délivré le 12 avril 2011. Le *Règlement 2011-01* est donc entré en vigueur le 12 avril 2011.

Tout intéressé peut prendre connaissance dudit règlement aux heures habituelles du bureau situé au 958 rue Main à Ayer's Cliff, soit du lundi au vendredi de 9 h à 16 h.

PUBLIC NOTICE

Be informed that at a session of its Council held on April 4th 2011, the Municipality of the Village of Ayer's Cliff adopted by-law 2011-01 entitled « *By-Law 2011-01 modifying the Zoning By-Law no. 2009-04* ».

This by-law is :

- To retain article 30 on the triangle of visibility but replace its content by a reference to the nuisance by-law which already deals with this matter;
- To establish the new heights allowed for the hedges;
- To establish a maximum height of the floor for all accessory buildings from the ground.

These dispositions apply to the **entire territory**.

This by-law did not go through the process of approval of the persons eligible to vote since no request was made to that purpose within the delays required.

This by-law was approved by the Memphremagog Regional County Municipality on April 7th 2011. A certificate of conformity to that effect was delivered on April 12th 2011. *By-Law 2011-01* thus came into force on April 12th 2011.

All interested parties may consult the said by-law during regular office hours at the municipal office located at 958 Main Street in Ayer's Cliff.

Donné à Ayer's Cliff, ce 14 avril 2011. / Given in Ayer's Cliff, this April 14th 2011.

Ghislaine Poulin-Doherty,
Directrice générale / Secrétaire-trésorière
Director General / Secretary-treasurer